



terrain d'arts  
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026

DELIBERATION N°2026-03

OBJET

- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
DATE DE CONVOCATION Le 11/05/2026	BIR Cécile - titulaire	X		
	ALEMANY Jérôme - suppléant			
	COUÉ Julien			X
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 15 PRÉSENTS 19 REPRÉSENTÉS 0 VOTANTS 12	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire	X		
	BESSIERE Ugo - suppléant			
	JANSEN Louise – titulaire	X		
	RETIF Ludovic - suppléant	X		
	LE BALH Nina – titulaire	X		
	RUSSON Gaetane - suppléante			
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MAGRE Vincent			X
	MARTINEAU David – titulaire	X		
	BIGEARD Myriam - suppléante			
	PARAGOT Agnès – titulaire	X		
	BOUVAIS Erwan - suppléant			
	POIROUT Dominique – titulaire	X		
	FETIVEAU Yannick - suppléant			
SALLE Fanny – titulaire			X	
OUAERT Nicolas - suppléant				
SEASSAU Aymeric – titulaire	X			
Philippe Legrand - suppléant				

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Page 1 sur 3  
Application agréée E.legalite.com



*terrain d'arts  
en loire-atlantique*

## DELIBERATION N°2026-03

### OBJET

#### • AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 18 décembre 2025 autorisant le retrait du conseil régional des Pays de la Loire et portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mixt »

Vu le compte de gestion 2025 présenté par Monsieur Sébastien Méhat-Leroy, agent comptable de l'Établissement.

Vu la délibération 2026-02 approuvant le compte administratif 2025 de l'établissement.

#### Vote

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

- L'affectation du résultat 2025 de la section d'exploitation pour un montant 252 162.14 euros au compte 110 : report à nouveau.
- Le report en recette d'investissement (R001) du solde d'exécution 2025 de la section d'investissement pour un montant de 41 720.93 euros.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée Elegalite.com

99\_DE-044-798868717-20260518-2026\_03-DE



*terrain d'arts  
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

D'approuver l'affectation du résultat 2025 de la section d'exploitation pour un montant 252 162.14 euros au compte 110 : report à nouveau.

À :

L'unanimité

~~..... vote « POUR »~~

~~..... vote « CONTRE »~~

~~..... « ABSTENTION »~~

Article 2 :

D'approuver le report en recette d'investissement (R001) du solde d'exécution 2025 de la section d'investissement pour un montant de 41 720.93 euros.

À :

L'unanimité

~~..... vote « POUR »~~

~~..... vote « CONTRE »~~

~~..... « ABSTENTION »~~

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Nantes, le 18/05/2026  
La Présidente de l'EPCC Mixt  
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Page 3 sur 3  
Application agréée Elegalite.com